



Réunion du Conseil Municipal

Procès-verbal de séance

du 23 mai 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15 dont 14 en fonction.

Le 4 avril 2023, le Conseil Municipal d'Attignat-Oncin s'est réuni à la Mairie, suite à la convocation du Maire, envoyée en date du 16 mai 2023.

Sont présents, sous la présidence de Monsieur Thomas ILBERT, Maire :

Nom - Prénom	Qualité	Présence	Procuration à
ILBERT Thomas	Maire	Présent	
JALLAMION Rachel	1ère adjointe	Excusée	Laurence Stoppiglia
RUBIER Eric	2 ^{ème} adjoint	Présent	
STOPPIGLIA Laurence	3 ^{ème} adjoint	Présente	
BALMAIN Chantal	Conseillère	Présente	
BELLON Florian	Conseiller	Excusé	
FEMIA Elisabeth	Conseillère	Excusée	
FERON Florence	Conseillère	Présente	
GARNIER Nicolas	Conseiller	Excusé	
LENOEL Catherine	Conseillère	Présente	
PICHON-MARTIN Philippe	Conseiller	Présent	
SCHROBILTGEN Thierry	Conseiller	Présent	
VIAL Sylvain	Conseiller	Excusé	
VOISIN Stéphanie	Conseillère	Excusée	Thomas ILBERT

Ordre du jour :

- Liste des décisions du maire prises depuis le dernier Conseil municipal (en annexe)
- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques
- adhésion à l'Agence France Locale
- Demande de négociation immobilière par l'EPFL
- Actualisation des modalités et tarifs de prêt des salles et du mobilier
- Questions diverses.

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne Madame Florence FERON en tant que secrétaire de séance.

- **1 - Liste des décisions du maire prises depuis la dernière séance (en annexe) :**

Le Conseil municipal a pris acte des décisions dont la liste est jointe au présent PV.

- **2 – Approbation du procès-verbal de la dernière séance :**

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 4 avril 2023 suscite des commentaires ou des observations. En l'absence de commentaire, il propose d'adopter ce procès-verbal.

⇒ *Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2023 est donc approuvé avec 10 voix pour.*

- **3 – Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques :**

Lors de la séance du 13 septembre dernier, le Conseil municipal a décidé de transférer la compétence de la Commune en matière d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE) au Syndicat départemental d'énergie de la Savoie (SDES), afin que ce dernier porte la maîtrise d'ouvrage de l'installation et la gestion des bornes de recharge.

Dans le cadre du schéma directeur réalisé par le SDES, le parking communal du Chef-lieu est ciblé pour accueillir une borne de recharge, compte tenu de l'obligation à l'échéance du 1er janvier 2025, pour les parkings des bâtiments non résidentiels de plus de vingt emplacements, de disposer d'au moins un point de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables situé sur un emplacement dont le dimensionnement permet l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Dans ces conditions, le SDES propose à la Commune l'installation d'une borne de recharge, au moins, sur le parking du Chef-lieu. Cet investissement se ferait sur la base d'une participation du SDES à hauteur de 50% des travaux, en prenant également à sa charge les frais de maîtrise d'ouvrage. Il participera également au financement de la partie déficitaire (le cas échéant) du fonctionnement de la borne pour les années 2023 et 2024.

Trois modèles sont proposés :

Modèle	Puissance	Temps de charge moyen	Coût pour la commune
Keren	22 kW AC	4 heures	4.754,00 €
Keywatt 24	24 kW AC	1 h 30	9.192,00 €
Keywatt 50	50 kW AC	45 minutes	18.532,00 €

Le modèle qui semble le mieux convenir à l'utilisation du parking est le Keren : usage à la demi-journée par le personnel communal, les enseignants, les locataires des appartements communaux, les randonneurs, les habitations à proximité, etc.

Selon l'évolution des besoins en la matière dans le temps, une borne d'un autre type pourrait être ajoutée plus tard, en complément.

Concernant l'emplacement, le lieu le plus adapté semble sur le bas du parking, près de la place réservée aux personnes à mobilité réduite. Elle est en effet visible depuis la voie publique et proche du réseau Enedis.

⇒ *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable avec 10 voix pour l'installation d'une borne du modèle Keren, d'une puissance de 22 kW AC et avec un reste à charge pour la commune de 4.754,00 €.*

- **4 – Adhésion à l'Agence France Locale :**

L'Agence France Locale est un établissement bancaire dont le capital est détenu uniquement

par des collectivités territoriales, qui sont également ses seuls emprunteurs. Elle permet ainsi de faire profiter de crédits avec des taux généralement moins élevés que ceux d'établissements bancaires classiques. En Savoie, sont adhérents : le Département, l'agglomération de Chambéry, les communes de Pont-de-Beauvoisin, Saint-Béron, Saint-Pierre-d'Entremont, etc. Les collectivités candidatent à l'adhésion sont soumises à une notation, qui détermine leur éligibilité. La Commune d'Attignat-Oncin obtenant une note de 2,25 sur 5 (1 étant la meilleure note), en matière de situation financière, est ainsi éligible.

L'adhésion est soumise à une prise de participation au capital de l'agence, en fonction de l'encours de dette. Pour la commune, l'apport serait ainsi de 3 400,00 €, correspondant à 34 actions. Cette prise de participation ne donne pas lieu à versement de dividendes, mais pourra être valorisée par la suite.

Concernant les crédits proposés, l'AFL propose des financements jusqu'à 40 ans à taux fixes, ainsi que des prêt-relais sur 2-3 ans pour pallier à l'attente du versement de subventions ou du Fonds de compensation de la TVA.

Lors de cette séance, il convient de décider ou non d'une adhésion à l'AFL, entraînant une prise de participation à hauteur de 3 400,00 € et la désignation d'un représentant de la commune au sein de l'agence, ainsi que son suppléant.

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable avec 10 voix pour adhérer à l'AFL et souscrire une participation au capital de 3400,00 € correspondant à 34 actions et désigne Laurence STOPPIGLIA et Thomas ILBERT comme représentants de la commune, respectivement titulaire et suppléant.

5 – Demande de négociation immobilière par l'EPFL :

Une succession ouverte depuis plusieurs années se compose de deux anciennes habitations, de leurs annexes (granges, fours, etc.) situées route du Morotiot, ainsi de terrains agricoles et forestiers sur près de 16 hectares. Ces biens ne sont plus habités et font l'objet d'un défaut d'entretien. L'un des bâtiment, situé en bordure de chaussée, voit sa toiture se dégrader sur les abords de la voie publique. Dans ces conditions, la Commune pourrait faire une proposition aux héritiers pour la globalité des biens et tenter de débloquer cette situation.

Afin de faire une proposition étayée et mener une négociation efficace, la Commune peut solliciter l'expérience de l'Établissement public foncier local (EPFL) de la Savoie. L'EPFL conduit la négociation, sur la base de l'estimation établie par le Domaine et recueille ensuite les promesses de vente pour le compte de la Commune, qu'elle tient régulièrement informée. La rémunération de l'EPFL est calculée à partir du forfait équivalent à 150,00 € TTC par promesse de vente signée.

⇒ Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve avec 10 voix pour la sollicitation de l'EPFL en vue d'aider la commune d'Attignat-Oncin dans la négociation foncière concernant les biens susmentionnés.

6 – Actualisation des modalités et tarifs de prêt des salles et du mobilier :

Les modalités de prêt des salles et du mobilier n'ont pas été actualisées depuis plusieurs années et font l'objet de décision éparées. Il est proposé de les actualiser, pour tenir compte des spécificités de chaque bien, et offrir un cadre plus lisible.

Les modalités sont les suivantes :

BIENS COMMUNAUX	BENEFICIAIRES	DUREE MAXIMALE	TARIF
Domaine public (parc de la mairie, abords,	Associations à but non lucratif de la commune ou	Deux jours consécutifs	Gratuit

parkings, garage communal)	intervenant dans celle-ci		
Salle de la cantine	Particuliers et associations de la commune ou intervenant dans celle-ci		60 € Caution de 500 €
Autres salles de la mairie (salle du conseil et salle des combles)	Associations de la commune ou intervenant dans celle-ci		Gratuit Caution de 100 € pour la salle des combles
Mobilier (tables, chaises, bancs)	Particuliers, entreprises et associations de la commune ou intervenant dans celle-ci	Trois jours consécutifs	Gratuit

⇒ *Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve avec 10 voix pour les nouveaux tarifs et les nouvelles modalités de location des salles municipales et du mobilier.*

- Questions diverses :

- Dérogations carte scolaire avec La Bauche :

La Commune de la Bauche a décidé de ne pas renforcer davantage les liens entre les deux communes qui se tissent depuis plusieurs années, au niveau de l'école, vers une modification de la carte scolaire et éventuellement la création d'un RPI. A compter de la rentrée 2023 et jusqu'à la fin du mandat, les demandes de dérogation à la carte scolaire ne seront plus systématiquement accordées. Elle fait valoir son souhait de rééquilibrer les effectifs scolaires avec ceux du RPI des Echelles, qui ferme régulièrement des classes depuis plusieurs années.

- Poteaux supportant la fibre optique :

La société Constructel, sous-traitante d'XP Fibre, qui déploie la fibre optique, constate que de nombreux poteaux Orange ou Enedis seraient en surcharge avec la fibre et qu'il est nécessaire d'installer de nouveaux supports, au nombre de 86. Une réunion est programmée prochainement avec les deux sociétés, le département et les autres communes de la Communauté de communes, afin de connaître les éventuelles solutions qui permettraient d'éviter l'installation de ces nouveaux supports, tout en permettant le déploiement de la fibre.

- Base adresse locale :

La Base Adresse Locale (BAL) regroupe, depuis 2020, toutes les adresses communales. Les communes ont l'obligation de déposer leurs adresses et numéros sur le site, de les vérifier et de les certifier. Les utilisateurs publics et privés peuvent ensuite utiliser et se référer à ces données certifiées. Les adresses d'Attignat-Oncin ont été vérifiées et sont désormais certifiées.



- Décorations de Noël (2ème phase) :

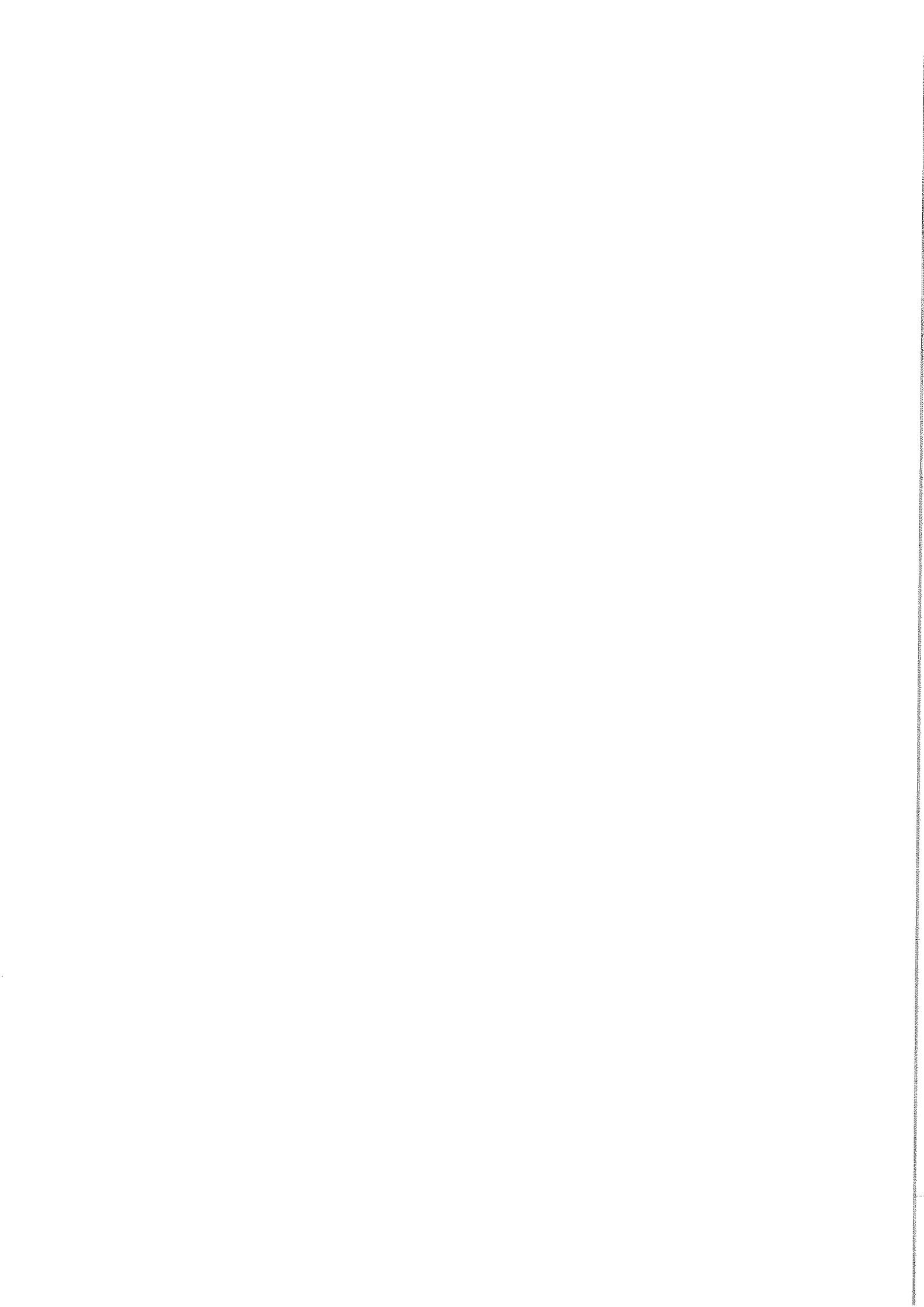
A l'automne dernier, il était envisagé de compléter le renouvellement des décorations lumineuses de Noël par un dispositif positionné sur la RD921, dans l'agglomération. Compte tenu des études en cours, portées par le SDES, sur l'enfouissement des réseaux secs, il est préférable d'ajourner ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 23 h 00.

**La secrétaire de séance,
Florence FERON**

**Le maire,
Thomas ILBERT**







République Française
Département de la Savoie
ATTIGNAT-ONCIN

ANNEXE DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 MAI 2023

Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu de la délégation qui lui a été accordée le 02 JUIN 2020, depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Rapporteur : Monsieur le Maire

A – Concessions cimetières

Deux concessions trentenaires dans le cimetière communal (nouveau) ont été renouvelées.

B – Renouveaulement d'adhésion

L'adhésion a été renouvelée auprès de la Fédération des maires de Savoie (qui vient d'ailleurs de prendre la suite de trois anciennes associations à l'échelle du département).

C – Déclaration d'intention d'aliéner

1 déclaration d'intention d'aliéner pour une maison située route du Chef-lieu.

D – Autorisation d'urbanisme

- 7 déclarations préalables ont été accordées :
 - DP 07302223N5005 – Monsieur DEGAUDEZ Jean-Philippe
 - DP 07302223N5006 – Madame FILIAS Jacqueline
 - DP 07302223N5007 – Nicolas TANGUY et GUINTRAND Lauryn
 - DP 07302223N5004 – DEGOMME Arnaud
 - DP 07302223N5001 – BOITON Gaëtan
 - DP 07302223N5003 – MONNET Roselyne
 - DP 07302223N5008 – DUMONT Marlène
- 2 permis de construire ont été accordés :
 - PC 07302223N1004 – POULET Paul-Noël
 - PC 07302223N1003 – GAEC La Marinière

Vu pour être annexé au procès-verbal

de la séance du 23 mai 2023,

La secrétaire de séance,

Florence FERON

Le maire,

Thomas ILBERT

